Image not found or type unknown

Audition libre pour violence sur concubin

Par **Fadi2090**, le **09/10/2015** à **12:56**

Bonjour

Je suis en plein procédure de divorce avec ma femme, elle a quitté le domicile il y a 5 mois et elle a déposé une main courante suite à son départ.

Je me surprends aujourd'hui de trouver dans ma boite aux lettres une convocation au commissariat de police pour une audition libre de procès verbal (sans garde à vue) car je suis soupçonné de violences volontaires sur mon conjoint il y a 5 mois.

Je suis sous le choque car je l'ai pas touché et j'ai rien fait à elle comme violence, donc je voudrais tout d'abord savoir si cette convocation que j'ai reçu a eu lieu suite a la main courante que ma femme a déposé?! Ou non elle a du porter plainte aussi pour être auditionné?

Aussi j'ai peur, est-ce qu'il y a un risque poursuite judiciaire plus tard? moi pendant l'audition je vais tout nier et contester biensûr et dire que j'ai rien fait contre elle, et que c'est elle qui m'insultait, c'est la vérité en tout cas.

Mon entourage me rassure que ca aboutit à rien normalement ce genre de plainte, et que c'est un simple question-réponse puis c'est fini, donc je voudrais avoir vos avis.

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés